



Divorce franco tunisien et deoit du conjoint français

Par **NJOUT**, le **15/09/2009** à **17:57**

Bonjour,

Je suis actuellement séparée de mon mari nous nous somme mariés en 2001 nous avons 2 enfants Lui souhaite déposer sa demande en tunisie je voudrai savoir ce qui est le mieu pour mes droits en effets il a acheter des bien en tunisie et apparemment il les aurait mis sur le nom d'un de ses parents nous avon aussi construit une maison chez ses parents .Jaurai voulu savoir si je ne pert pas tous mes bien é si oui si je pe me retourner contre lui

Et enfin jaimerais savoir si il y a une façon de lui retirer ses papiers ?

En l'attente d'une reponse de votre part je vous merci